



FFSLC 

*Fédération Française  
des Sports  
et Loisirs Canins*



# CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CANITRAIL ANNUEL

Descriptif du dossier de candidature

## Sommaire

PRÉAMBULE.....	1
1. Objet.....	2
2. Dépôt de candidature .....	2
2.1 Acte de candidature .....	2
2.2 Dépôt du dossier complet .....	2
3. Construction du dossier et attribution.....	2
3.1 La compétition sportive .....	2
3.2 Le site.....	3
4. Contingences techniques .....	3
4.1 Technicité du parcours .....	3
4.2 Points d'eau.....	4
4.3 Aire de départ et arrivée (plan à titre indicatif).....	4
4.4 Sas d'arrivée .....	5
4.5 Suggestion de chronologie des épreuves.....	5
4.6 Distances .....	5
4.7 Chronométrage .....	5
5. Relations avec la FFSLC.....	5
6. Les bénévoles .....	6
7. Inscriptions et participation .....	6
7.1 Inscriptions .....	6
7.2 Liste des départs.....	6
7.3 Timing.....	7
8. Examen clinique vétérinaire.....	7
9. Contrôle matériel .....	7
10. Titres de champion de France de Canitrail de la FFSLC .....	7
11. Récompenses .....	8
12. Communication .....	8
13. Éthique .....	9

## PRÉAMBULE

Le présent cahier des charges est là pour vous permettre de mieux appréhender le bon déroulement du Championnat de France de Canitrail.

Avant toute chose, voici quelques précisions :

- Le Championnat de France Canitrail est la course annuelle de la Fédération pour cette discipline, de ce fait c'est la FFSLC l'organisatrice de celui-ci et pour cela elle a besoin d'un club ou association partenaire.
- Ce partenariat est indissociable de l'organisation. La FFSLC existe grâce aux clubs, qui sont au cœur des territoires de la France. Ils ont la connaissance du dit-territoire et possèdent un réseau de bénévoles. En contrepartie, la Fédération s'engage à apporter une aide sur le plan financier et technique.
- L'organisation du Championnat de France de Canitrail nécessite d'avoir une expérience significative dans l'organisation d'une compétition. Le club partenaire doit avoir fait preuve de sa puissance organisationnelle en ayant mis en place au moins une fois une course avec une bonne qualité d'organisation.
- Tout au long des chapitres, vous serez guidés sur ce partenariat pour que chacun y trouve sa place et que tout se passe dans les meilleures conditions.
- Un membre de la commission fédérale, de l'équipe DTF et de l'équipe sportive se déplaceront sur le site de la compétition afin de rencontrer le club partenaire, de voir le site et de valider le parcours.

## 1. Objet

Le présent cahier des charges est établi dans le but d'aider les organisateurs à mettre sur pied le Championnat de France de Canitrail dans les meilleures conditions.

Il doit être organisé le premier ou le deuxième week-end de novembre de l'année en cours.

## 2. Dépôt de candidature

### 2.1 Acte de candidature

Au plus tard le 15 novembre de l'année en cours.

### 2.2 Dépôt du dossier complet

Le dossier complet devra être transmis au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

La décision du dossier retenu sera faite par le Comité Directeur de la FFSLC avec l'aide de la commission Canitrail.

Le dossier devra être complet avec un chapitre par sujet, des photos ainsi que des plans du parcours.

Transmettre par courriel à :

[canitrail.fslc@gmail.com](mailto:canitrail.fslc@gmail.com)

## 3. Construction du dossier et attribution

### 3.1 La compétition sportive

Le dossier de candidature doit contenir :

- Le lieu de la manifestation
- La date choisie en concertation avec la FFSLC
- Le tarif des inscriptions (tarifs CF Canitrail 2023 à titre indicatif : 17€ Canitrail et 8€ Canimarche)
- Les horaires de départ (provisoires, à affiner avec la FFSLC)
- Le comité d'organisation
- Les catégories proposées conformément au règlement FFSLC
- La capacité d'accueil : l'organisation doit être en capacité d'accueillir minimum 300 participants
- Le programme de la manifestation

- Le type d'épreuve et de départ :
  - Canitrail
  - Il est vivement recommandé d'organiser une Canirando Chiens d'Or, soit sur tout ou une partie du circuit Canitrail du Championnat de France, soit sur un circuit d'en moyenne 12 kilomètres.
- Le plan des parcours avec leur longueur, le dénivelé (entre 13 et 15 km, minimum 20m/km D+). Les organisateurs devront présenter deux circuits :
  - Le principal (celui décidé pour l'épreuve) ;
  - Le secondaire (parcours de secours permettant de diminuer la distance en cas de nécessité (conditions climatiques, accident de terrain, etc.). Le parcours secondaire peut-être celui de la Canirando.

### 3.2 Le site

Le dossier de candidature doit contenir :

- Le descriptif du site avec les capacités d'accueil :
  - Parking (nombre de places voitures et camping-car)
  - Hébergement (hôtel, camping...)
  - Sanitaires
  - Toilettes obligatoires sur place et accessibles facilement
  - Restauration si prévue par le club partenaire ([la petite restauration](#) et [organiser une buvette temporaire](#))

## 4. Contingences techniques

Elles doivent répondre aux contingences générales édictées par la FFSLC. Le règlement de course ainsi que les différents textes techniques sont applicables dans leur dernière version ([règlement course FFSLC](#)).

Elles doivent également répondre aux exigences suivantes :

### 4.1 Technicité du parcours

Le parcours doit être varié. Le revêtement de style concassé, ballast... est à exclure. Les portions sur macadam ne doivent pas excéder 10 % du parcours et sont à proscrire sur l'aire de départ. La distance doit être comprise entre 13 et 15 km avec un minimum de 20m/km de D+.

## 4.2 Points d'eau

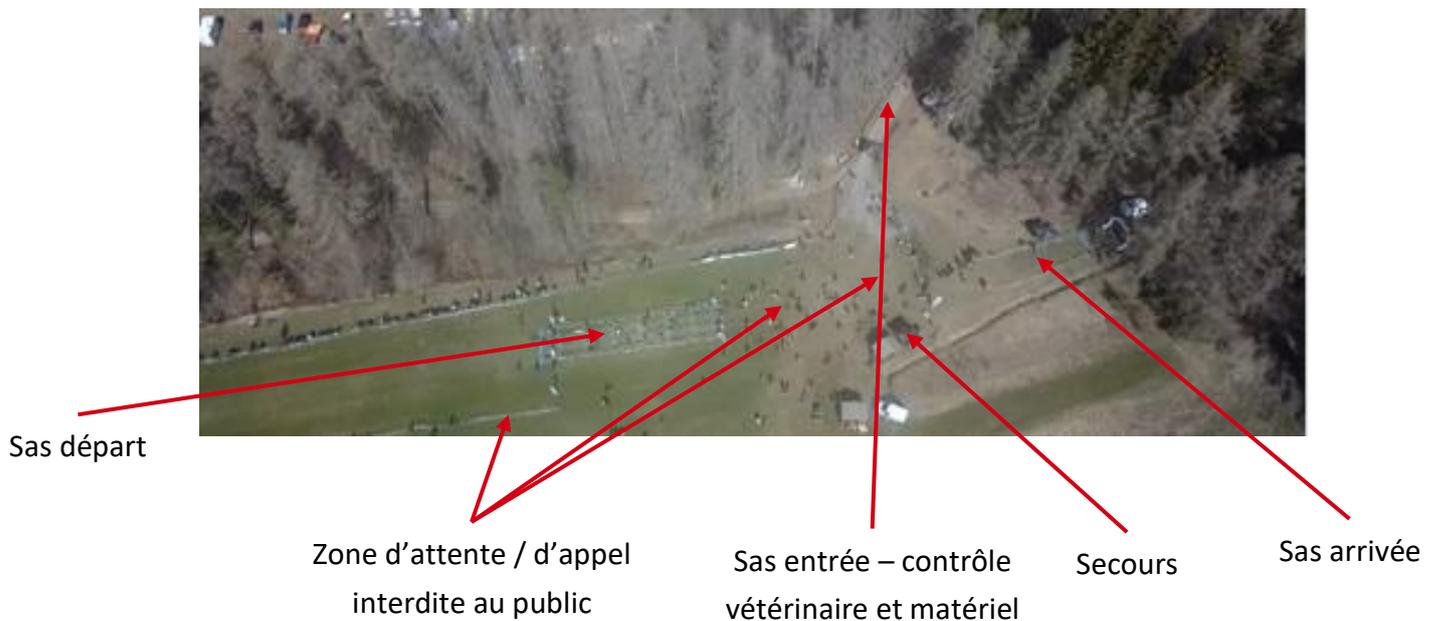
Quelles que soient les conditions météorologiques, des points d'eau doivent être disposés au départ et à l'arrivée en nombre suffisant et accessible au remplissage.

Des points d'eau doivent être prévus sur le parcours tous les 2 à 4 km environ (naturels ou non). Les différents points d'eau doivent être suffisamment volumineux (minimum 100 L d'eau).

Les points d'eau doivent être remplis le jour J.

Chaque point d'eau doit être surveillé par au moins un bénévole.

## 4.3 Aire de départ et arrivée (plan à titre indicatif)



#### 4.4 Sas d'arrivée

Le sas d'arrivée doit être suffisamment long (sans gêne) pour que le concurrent puisse s'arrêter plus loin que la ligne de chronométrage.

Dans la mesure du possible, le sas d'arrivée doit être matérialisé avec des barrières pour éviter l'accès au public.

#### 4.5 Suggestion de chronologie des épreuves

Les horaires seront définis à titre indicatif, ils pourront être modulés en fonction des évènements climatiques et du nombre de concurrents.

#### 4.6 Distances

	<b>Canitrail</b>
Distance	Entre 13 et 15 km

Les distances pourront être revues en fonction de la difficulté technique du parcours. Seules les personnes responsables du dossier (ou leur délégué) pourront prendre la décision.

Le circuit secondaire (circuit de secours) devra proposer une distance inférieure au principal.

#### 4.7 Chronométrage

Le chronométrage se fera par puce électronique. Celle-ci sera attachée au harnais du chien.

Le chronométrage sera à la charge de la FFSLC.

La Fédération proposera un prestataire de chronométrage de confiance. L'organisation peut suggérer un chronométreur, mais la décision finale sur la société choisie pour le chronométrage de la course reviendra à la Fédération.

Quoi qu'il en soit, le cahier des charges technique du chronométrage devra être respecté.

## 5. Relations avec la FFSLC

Le club partenaire et la Fédération doivent travailler en coopération sur l'élaboration de cette épreuve. La commission du Championnat de France de Canitrail de la FFSLC sera en étroite collaboration avec le club partenaire : réunions zoom régulières, groupe de messagerie instantanée, etc.

Le club partenaire doit signer une charte d'engagement reprenant les différentes obligations du cahier des charges.

La Fédération peut proposer des partenaires privés lors de cette manifestation et possède un droit de regard sur ceux du club partenaire.

Le club organisateur doit choisir ses partenaires en fonction des règles fixées par les partenariats déjà existants de la Fédération. Les partenaires et sponsors de l'événement devront être validés par la commission partenariats de la Fédération.

## 6. Les bénévoles

Le club organisateur prendra attache auprès de la commission vétérinaire pour constituer l'équipe présente lors du Championnat de France de Canitrail.

L'organisateur devra prendre en charge les boissons journalières ainsi que les repas des juges et des vétérinaires pour le midi.

Une équipe de juges sera nommée par la commission juges de la Fédération en accord avec le Comité Directeur.

Un barnum sera dédié à l'équipe vétérinaire et à l'équipe des juges de course.

## 7. Inscriptions et participation

### 7.1 Inscriptions

#### **Modalités de présélection :**

- Seront autorisés à s'inscrire les licenciés FFSLC dont la licence est en cours de validité, ayant au moins participé à 2 Canitrails FFSLC dans la saison (entre le 01/09 et le 31/08), avec le même binôme canin, en ayant été finishers. Le précédent Championnat de France de Canitrail comptant pour un.

Les inscriptions se feront par internet, sur la plateforme FFSLC : <https://courses.ffslc.fr/map>. Elles seront ouvertes exclusivement aux licenciés FFSLC.

Le délai d'inscription est fixé au plus tôt ou le plus tard possible en fonction de la DDCSPP de chaque département. Vérifiez avec votre Direction des Services Vétérinaires si une liste doit être déposée au préalable.

L'organisation doit être en capacité d'accueillir minimum 300 participants.

### 7.2 Liste des départs

La liste des départs sera étudiée entre la FFSLC et le club partenaire.

### 7.3 Timing

- J-10 : fin des inscriptions et transmission de la liste des inscrits au juge principal par l'organisateur.
- J-7 : préparation des ordres de départ
- J-6 : envoi au Directeur Technique Fédéral et au juge la liste des départs pour validation.
- J-4 : mise en ligne des listes des inscrits et des horaires de départ
- J-1 : examens cliniques vétérinaires
- J-1 : retrait des dossards (les dossards seront remis aux athlètes sur présentation de leur propre licence et carte d'identité)
- J0 : début de la compétition

## 8. Examen clinique vétérinaire

Les vétérinaires officiant sur le Championnat de France de Canitrail seront recrutés par la commission vétérinaire de la Fédération.

L'examen clinique vétérinaire est obligatoire pour tous les chiens participants aux épreuves du Championnat de France de Canitrail.

Un contrôle des puces d'identification ou du tatouage sera mis en place à l'arrivée par le club organisateur. Tous les chiens devront être systématiquement contrôlés.

Le club organisateur devra prendre contact avec l'équipe vétérinaire de la Fédération pour l'organisation des examens cliniques vétérinaires.

## 9. Contrôle matériel

La vérification du matériel se fera à l'entrée de la zone interdite au public (sas) juste avant le départ, ce qui permettra de positionner correctement les concurrents. Il sera fait par des personnes habilitées.

Le club partenaire doit prévoir au moins 2 personnes formées pour contrôler le matériel.

Le juge arbitre de course se réserve le droit d'effectuer un contrôle aléatoire sur le matériel des concurrents et leur chien. Il peut procéder à ce contrôle au départ ou à l'arrivée.

## 10. Titres de champion de France de Canitrail de la FFSLC

Les titres sont décernés aux licenciés français de la Fédération répondant aux critères conformément au règlement de course en vigueur.

Les résultats pourront être affichés après vérification par le juge de course principal et un membre du Comité Directeur de la FFSLC : [Règlement course FFSLC article 7.1](#)

## 11. Récompenses

Un lot souvenir devra être prévu pour chaque participant (t-shirt, bandeau, etc.).

La dotation en récompenses sera proposée par le club partenaire à la FFSLC pour validation.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Un maillot distinct devra être remis aux champions de France. Un collier distinct devra être remis également aux trois premiers chiens de chaque catégorie.

La Fédération Française des Sports et Loisirs Canins participe à la charge que représente la réalisation des récompenses (trophées et/ou médailles) avec un montant maximum de 1 000€ sur facture établie au nom et adresse de la Fédération. Elle se charge également de l'édition des diplômes.

## 12. Communication

La page « Facebook » concernant le Championnat sera ouverte par la FFSLC, le club partenaire y mettra toutes les informations concernant la logistique et toutes les informations concernant la course proprement dite (le parcours, les horaires...).

Le nom de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins doit apparaître sur tous les documents de course, communiqués de presse, etc.

Des emplacements publicitaires lui seront réservés gratuitement dans les aires de course et documents de course.

La Fédération validera les communications officielles de l'événement : affiche de la compétition, contacts presse, publications Facebook, etc.

## 13. Éthique

La Fédération suggère au club partenaire de :

- Sensibiliser les participants et le public à l'importance des écogestes avant, pendant et après l'événement.
- Mettre en place une communication visuelle claire et attrayante pour indiquer les poubelles de tri, les points d'eau réutilisables, etc.
- Multiplier les poubelles de tri pour le papier, le plastique, le verre et les déchets organiques.
- Favoriser les produits sans emballage ou avec des emballages recyclables.
- Limiter l'utilisation de vaisselle jetable (gobelets réutilisables, etc.).
- Mettre à disposition des points d'eau potable pour remplir les gourdes.
- Favoriser l'utilisation de toilettes sèches sur le site de la compétition.
- Encourager le covoiturage.